



Caisse de l'industrie de la construction (CIC)

Caisse AVS 66.2 – Entrepreneurs Genève

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève

Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20

www.ccb.ch

CCP 12-4493-3

Tél. direct : 022 949 19 21

Réf. : 015/PYC/

Genève, le 10 juillet 2024

USPI Genève : taux de cotisation 2024

Madame, Monsieur,

Durant l'assemblée générale de l'USPI Genève du 29 mai 2024, les membres de l'association ont décidé d'augmenter le taux de cotisation variable de 0.36% à **0.40%**, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Le même taux est également fixé pour 2025.

Dès la période « Juillet 2024 », nous appliquerons donc ce taux pour le calcul de vos factures d'acomptes.

Par souci de simplification, nous avons renoncé à vous adresser des factures complémentaires pour le premier semestre.

En janvier prochain, dès réception de votre masse salariale 2024, nous calculerons un montant de cotisation définitif, au taux de 0.40%, duquel nous déduirons les acomptes que vous aurez régulièrement versés en 2024. Nous procéderons ensuite à la facturation ou au remboursement de la différence.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse de l'industrie de la construction
AVS 66.2 - Entrepreneurs Genève

Jim Buchs
Directeur